



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense : personnel

Question écrite n° 50828

Texte de la question

M Andre Delattre voudrait appeler l'attention de M le ministre de la defense sur la situation des personnels civils des transmissions du ministere, dont certains souhaiteraient une integration dans le corps des ingenieurs en etude fabrication (IEF) pour les inspecteurs et dans le corps des techniciens superieurs en etude fabrication (TSEF) pour les controleurs, ainsi que le benefice de la grille indiciaire des maitres ouvriers pour les agents. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures envisagees dans le cadre de la revalorisation de ces personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des personnels des transmissions est suivie tres attentivement au niveau interministeriel. Pour les inspecteurs des transmissions (categorie A), un projet de decret permettant l'alignement de leur niveau de recrutement externe sur celui des ingenieurs d'etudes et de fabrications (bac + 3) et la prise en compte de l'une des deux annees de stage effectuees lors de leur titularisation a fait l'objet d'un accord interministeriel. Cette mesure pourrait, dans un premier temps, permettre au corps des inspecteurs des transmissions de beneficer des dispositions prevues par le protocole d'accord du 9 fevrier 1990 sur la renovation de la grille de la fonction publique pour la carriere type des attaches et des inspecteurs. Pour les controleurs des transmissions (categorie B), une amelioration substantielle de leur regime indemnitaire est actuellement recherchee. En tout etat de cause, les mesures prevues par le protocole d'accord du 9 fevrier 1990 en faveur des corps de la categorie dite B type vont leur etre appliquees. En ce qui concerne les corps de categorie C, il est envisage de recruter les agents des transmissions et de l'electronique dans le corps des agents techniques de l'electronique par un examen professionnel permettant une integration sur trois ans. Dans l'immediat, ces deux corps vont beneficer de la creation d'un grade de debouche dans le cadre des mesures prevues par le protocole du 9 fevrier 1990. Pour le corps des agents techniques de l'electronique, ce grade est similaire a celui de la filiere ouvriere.

Données clés

Auteur : [M. Delattre Andr](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50828

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4876